

Rapport de la Commission des finances

Préavis municipal n° 85 relatif à l'arrêté d'imposition 2026

Gland, le 22 septembre 2025

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances (ci-après : COFIN), composée de :

M.	Nicolas Pellet	PLR, 1 ^{er} membre
M.	Jérôme Frachebourg	GDG, rapporteur
M.	Sébastien Bertherin	GDG
M.	Alain Bringolf	GDG
Mme	Angelita Galvez	PS-Les Verts-e-s
Mme	Iulica Gorgoni	PS-Les Verts-e-s
M.	Evan Lock	GDG
M.	Rasul Mawjee	PLR
Mme	Isabelle Wegmann	UDC

s'est réunie les 1^{er}, 12, 18 et 22 septembre 2025.

Excusé-e-s

Le 1^{er} septembre : Rasul Mawjee.

Le 12 septembre : Sébastien Bertherin, Isabelle Wegmann et Jérôme Frachebourg.

Le 18 septembre : Iulica Gorgoni.

Le 22 septembre : Iulica Gorgoni et Rasul Mawjee.

Remerciements

Les membres de la COFIN remercient Messieurs Gilles Davoine, Municipal, et Julien Ménoret, Chef du Service des finances, de l'économie et des sports, pour la qualité des informations fournies dans le cadre des réponses écrites à leurs questions ainsi que lors de la séance du 12 septembre 2025.

Cadre légal général

En vertu de l'article 33 alinéa 1 de la Loi sur les impôts communaux (LCom), les arrêtés communaux d'imposition doivent être soumis à l'approbation du département en charge des relations avec les communes, à savoir le Département des institutions, de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (DICIRH), avant le 30 octobre de chaque année. C'est au Conseil communal qu'appartient la compétence de se prononcer sur le projet d'arrêté d'imposition proposé par la Municipalité (article 4 alinéa 1 chiffre 4 de la Loi sur les communes et article 16 chiffre 4 du Règlement du Conseil communal).

Informations

En lien avec l'examen de l'arrêté d'imposition pour l'année 2026, la COFIN a tenu à interroger la Municipalité sur la situation financière présente et à venir de la commune (les informations fournies par la Municipalité figurent ci-après en caractères italiques ; certaines des abréviations utilisées dans les réponses de la Municipalité ont été explicitées).

Comptes 2025 (situation au 31.07.2025)

S'agissant des charges :

« Du côté des charges, il n'y aucun élément significatif à signaler. Elles sont globalement conformes aux attentes, à ce stade, compte tenu des crédits complémentaires demandés au Conseil. »

Du côté des revenus :

« S'agissant des recettes d'impôts, à l'exception de l'impôt foncier qui sera facturé en novembre, les recettes fiscales nettes sont très proches du budget (CHF -147'852.- à fin juillet, écart au budget de CHF 3'487'852.- moins impôt foncier budgété de CHF 3'340'000.-). Ainsi, à fin juillet, 99% du budget de l'année entière est atteint. De plus, elles sont supérieures de CHF 6'182'999.- comparé à la même période l'année précédente. La situation est donc très positive en cette année 2025 et devrait encore évoluer avec une progression accélérée d'ici la fin de l'année si bien qu'il n'est pas utopique de dépasser le budget 2025 des recettes fiscales d'environ CHF 3 millions. »

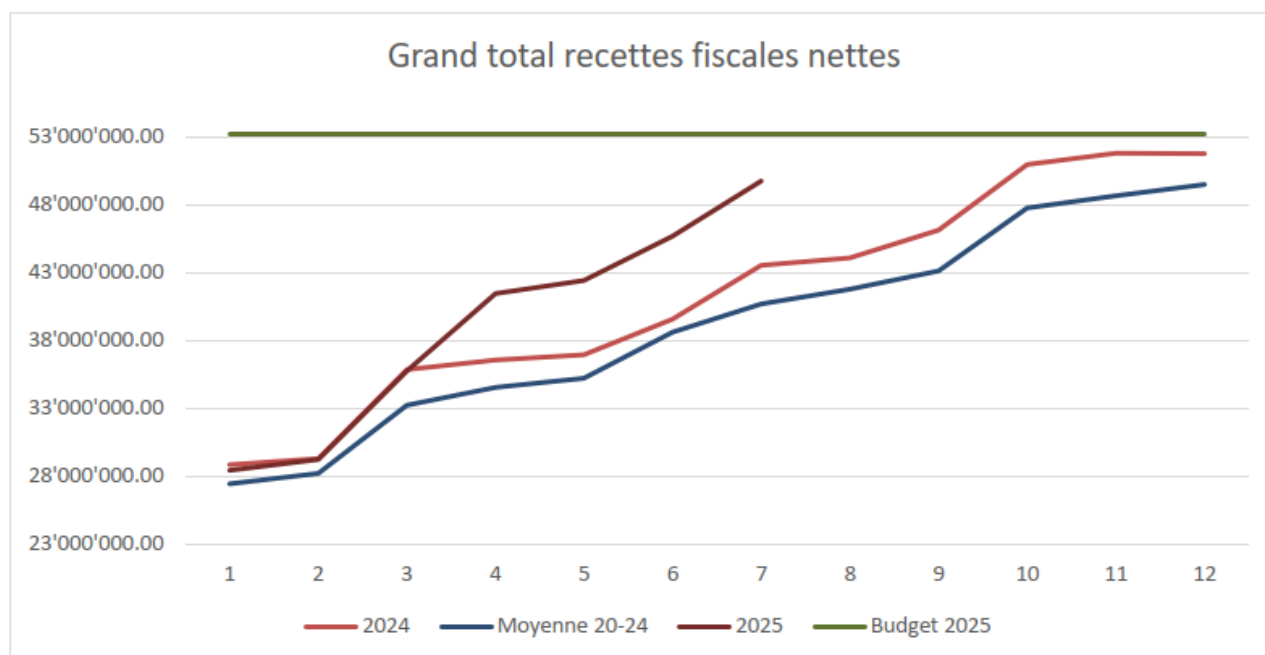


Tableau 1 fourni par la Municipalité : Grand total recettes fiscales nettes

En ce qui concerne le résultat projeté :

« Le résultat projeté 2025 pourrait être neutre voire légèrement positif (vs un résultat budgété négatif de CHF 3'224'050.-) et la marge d'autofinancement projetée pourrait atteindre CHF 6 à 7 millions (vs une marge d'autofinancement budgétée de CHF 3.1 millions). »

Budget 2026

A la date de la séance avec la COFIN (2 septembre 2024), le budget 2025 n'avait pas encore été établi par la Municipalité.

« Pour le budget 2026, la Municipalité prévoit une augmentation probable des recettes fiscales, compte tenu du bon résultat connu à l'heure actuelle pour 2025. De plus, un léger repli des taux d'intérêts ainsi que de l'inflation devrait permettre de contenir certaines charges contrairement aux années précédentes, notamment pour l'indexation des salaires qui est basée sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation (0.4% budgété actuellement pour 2026, contre 1.3% budgété pour 2025).

Le document pour les acomptes de la péréquation 2026 a été fourni début juillet par le Canton. Après une adaptation des impôts conjoncturels en fonction du budget (droits de mutation, successions et donations et gains immobiliers : moyenne à 5 ans ; impôt frontalier : réel 2025), la péréquation coûterait globalement CHF 791'000.- de moins que le budget 2025. (Annexe B)

Pour le reste, il est trop tôt pour se prononcer. Les services sont en train de finaliser leurs demandes budgétaires et celles-ci seront examinées par la Municipalité lors de la journée consacrée au budget le 26 septembre prochain. Lors de cette journée, la Municipalité devra effectuer des arbitrages (supprimer ou reporter des achats, des postes ou des projets, par exemple), si bien qu'il est trop tôt pour communiquer des informations sur le budget 2026.

Comme relevé les années précédentes, nous rappelons que la loi est ainsi faite que le coefficient d'imposition (délai au 30 octobre) doit être validé avant le budget (délai au 15 décembre). »

Endettement de la commune – Evolution de la dette

« L'évolution de la dette sera fortement dépendante des investissements prévus lors de la prochaine législature qui contribueront à améliorer la qualité de vie des habitants et à maintenir des infrastructures communales (écoles, bâtiments, routes, etc.) en bon état. Elle dépendra également de la marge d'autofinancement qui sera dégagée chaque année et qui permettra d'autofinancer une partie des investissements.

Concepts de résultats						
Désignation	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Revenus de fonctionnement épurés	68'741'502	70'113'785	71'513'513	72'941'237	74'397'515	75'882'918
Charges de fonctionnement épurées	67'306'091	69'670'666	71'482'697	73'319'427	75'181'348	77'068'965
SOLDE DE FONCTIONNEMENT EPURE (SFE)	1'435'411	443'119	30'816	-378'190	-783'833	-1'186'047
Amortissements comptables	5'408'794	6'562'682	7'139'813	7'716'944	8'294'075	8'871'205
MARGES D'AUTOFINANCEMENT (MA)	6'844'204	7'005'801	7'170'629	7'338'754	7'510'241	7'685'159
Dépenses nettes d'investissement (DNI)	32'455'040	15'739'933	15'739'933	15'739'933	15'739'933	15'739'933
SOLDE FINANCIER (SF)	-25'610'835	-8'734'132	-8'569'304	-8'401'179	-8'229'692	-8'054'775
QUOTE-PART DETTE INTERCOMMUNALE PREVISIONNELLE						
DETTE NETTE PREVISIONNELLE	75'230'105	83'970'038	92'539'972	100'949'905	109'179'838	117'239'771
DETTE BRUTE PREVISIONNELLE	136'952'075	145'692'008	154'261'942	162'671'875	170'901'808	178'961'741
DEGRE D'AUTOFINANCEMENT	21%	45%	46%	47%	48%	49%

Tableau 2 fourni par la Municipalité : Evolution de la dette

Au vu des projets actuellement dans le pipeline du plan des investissements, des décaissements prévus par les services pour ces projets et compte tenu de certains paramètres d'évolution de charges et des revenus de fonctionnement, la dette nette prévisionnelle pourrait atteindre un montant de CHF 117 millions environ d'ici à 2030, soit une marge de manœuvre de CHF 58 millions par rapport au plafond d'endettement de CHF 175 millions défini pour la législature actuelle. Ces chiffres ne sont que des estimations, une révision du plan des investissements est prévue dans le cadre de l'élaboration du budget 2026.

Ci-dessous, nous avons fait une prospection de l'évolution de la dette jusqu'en 2030 dans le cas où la Commune cessait immédiatement tout investissement, ce qui n'est évidemment pas réaliste, mais qui

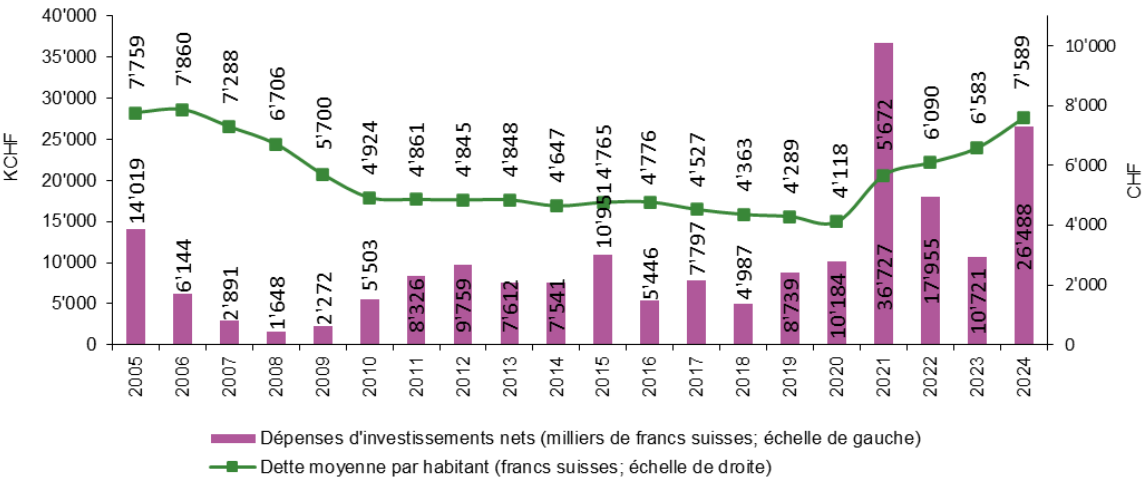
permet de se rendre compte à quel point les investissements impactent l'évolution de la dette. Sans investissement, la dette diminuerait chaque année grâce à une marge d'autofinancement aux alentours de CHF 7 à 8 millions par année jusqu'à s'éteindre à l'horizon 2031.

Concepts de résultats						
Désignation	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Revenus de fonctionnement épurés	68'741'502	70'113'785	71'513'513	72'941'237	74'397'515	75'882'918
Charges de fonctionnement épurées	67'306'091	68'516'777	69'751'678	71'011'276	72'296'067	73'606'553
SOLDE DE FONCTIONNEMENT EPURE (SFE)	1'435'411	1'597'007	1'761'836	1'929'960	2'101'448	2'276'365
Amortissements comptables	5'408'794	5'408'794	5'408'794	5'408'794	5'408'794	5'408'794
MARGES D'AUTOFINANCEMENT (MA)	6'844'204	7'005'801	7'170'629	7'338'754	7'510'241	7'685'159
Dépenses nettes d'investissement (DNI)	0	0	0	0	0	0
SOLDE FINANCIER (SF)	6'844'204	7'005'801	7'170'629	7'338'754	7'510'241	7'685'159
QUOTE-PART DETTE INTERCOMMUNALE PREVISIONNELLE						
DETTE NETTE PREVISIONNELLE	42'775'066	35'775'066	28'605'066	21'275'066	13'765'066	6'085'066
DETTE BRUTE PREVISIONNELLE	104'497'035	97'497'035	90'327'035	82'997'035	75'487'035	67'807'035

Tableau 3 fourni par la Municipalité : Evolution de la dette sans aucun investissement

Enfin, comme mentionné en page 17 du rapport des comptes 2024, entre 2020 et 2024, les investissements dépassent la somme de CHF 100 millions. C'est autant qu'entre 2005 et 2019. Entre d'autres termes, la Commune a investi autant en 5 ans qu'en 15 ans précédemment.

Dans le même temps (période 2020 et 2024), la dette est passée de CHF 56 millions fin 2019 à CHF 106 millions fin 2024. C'est une forte augmentation certes (+87.3%), mais la mise en relation avec les investissements réalisés devrait dépassionner le débat. Cela signifie que 50% des investissements réalisés de 2020 et 2024 ont été autofinancés. Le graphique ci-dessous, repris du rapport des comptes montre la corrélation entre l'évolution des investissements et l'augmentation de la dette.



Relation entre patrimoine administratif et patrimoine financier

Le préavis mentionne (page 5, chiffre 3.1) que « le patrimoine financier s'est accru de CHF 23'374'778.- entre fin 2019 (CHF 7'318'725.-) et fin 2024 » (CHF 30'693'503.-) », soit +319 %. La COFIN s'est donc enquis auprès de la Municipalité de sa politique en matière d'accroissement du patrimoine financier pour ces prochaines années, notamment par rapport à la proportion entre patrimoine financier et patrimoine administratif.

« Il n'y a pas d'objectif cible en termes ratio PF / PA. Les investissements du PF suivent une logique opportuniste, notamment lorsqu'un bien intéressant et stratégique se présente à la Municipalité, tandis que le PA suit une logique de besoins (nécessité de rénovation et d'agrandissement des écoles, des

infrastructures sportives et des routes, par exemple). Ce qui est important c'est que l'endettement suive et n'excède pas (ou peu) le niveau des investissements au bilan.

Comme nous pouvons le voir dans le tableau ci-dessous (pour des motifs de lisibilité, le tableau est reproduit en annexe du présent rapport), le patrimoine administratif (PA) et financier (PF) évolue plus fortement que la dette depuis 2016. La part du patrimoine (PA et PF) financé par la dette est passée de 107.2% en 2016 à 79.3% en 2025. Ceci signifie que le solde de 20.7% (soit CHF 33.2 millions) est financé par des fonds propres. »

Marge d'autofinancement

« Il faut regarder en moyenne sur plusieurs années voire sur une décennie. Ainsi, le degré d'autofinancement de ces dix dernières années s'élève à 81.3%. L'année 2025, citée en exemple, est particulière, en effet lorsqu'on construit une école, qu'on investit dans les canalisations du Vieux-Bourg, le degré d'autofinancement est forcément tiré vers le bas. Ceci dit, une fois les écoles rénovées et agrandies pour une génération (a minima) et les réseaux refaits pour 2 générations, le volume d'investissement devrait diminuer. Les acquisitions de PF baissent aussi ponctuellement le degré d'autofinancement mais apportent du rendement pour les générations futures. »

Comparaison intercommunale des taux d'imposition

Dans un esprit de benchmark, la COFIN a également établi le tableau ci-dessous regroupant les taux d'imposition 2025 (en % de l'impôt cantonal de base) des 18 communes vaudoises de plus de 10'000 habitants.

Commune	Nombre d'habitants (au 31.12 2024)	Taux d'imposition 2025*
Lutry	10'750	54.0
Gland	13'968	61.0
Nyon	23'328	61.0
Pully	19'545	61.0
Bussigny	11'667	62.5
Ecublens	13'391	62.5
Crissier	10'680	63.5
La Tour-de-Peilz	12'812	64.0**
Montreux	26'964	65.0
Aigle	11'780	66.0
Morges	17'715	67.0
Blonay-Saint-Légier	12'463	67.5
Payerne	10'802	70.0
Prilly	12'766	72.5
Vevey	20'146	74.5
Yverdon-les-Bains	30'332	75.0
Renens	21'568	77.0
Lausanne	145'037	78.5

* En cas d'égalité, les communes sont classées par ordre alphabétique

** Y compris impôt spécial affecté de 1,5%

A noter qu'en 2024, la commune de Crissier a intégré le « club » des communes de plus de 10'000 habitants. Ces dernières sont désormais au nombre de 18.

En ce qui concerne les taux d'imposition de ces communes, ces derniers sont demeurés inchangés par rapport à ceux de 2024, excepté pour la commune de Blonay-Saint-Légier qui a vu son taux passer de 68.5 à 67.5. Dans ce contexte, il convient de remarquer que un certain nombre de communes ont décidé de leur taux d'imposition pour plusieurs années et ne le revoient donc pas chaque année.

Il ressort de ce tableau que le taux d'imposition de la commune de Gland est avantageux en comparaison intercommunale, la seule commune ayant un taux plus bas étant celle de Lutry.

Appréciation

Au vu des informations récoltées auprès de la Municipalité, les perspectives concernant les comptes 2025 sont conformes, voire meilleures que le budget 2025 et la situation financière de la commune est saine, notamment s'agissant de ses fonds propres.

Cependant, une certaine prudence demeure nécessaire eu égard à la progression de l'endettement causée par le gros volume d'investissements actuels ainsi qu'aux incertitudes liées à la péréquation financière. Le contexte économique général est également marqué par une volatilité marquée.

En fonction de ce qui précède, la COFIN est d'avis que le maintien du coefficient d'impôt communal à 61.0% est raisonnable et fondé. Ce dernier est fixé pour une année et pourra être modifié à la hausse ou à la baisse si les circonstances le justifient.

Conclusions

Tenant compte de la situation financière actuelle saine de la commune ainsi que des importants investissements communaux en cours et à venir ainsi que des incertitudes au sujet de la conjoncture économique future et de la nouvelle péréquation financière intercommunale, la Commission des finances est favorable au maintien du coefficient d'impôt communal à 61.0% pour l'année 2026.

Fondée sur ce qui précède, la Commission des finances recommande, à la majorité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis municipal n° 85 et de prendre les décisions suivantes :

- I. d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2026 tel que proposé par la Municipalité ;
- II. de transmettre cet arrêté au Conseil d'Etat pour approbation.

Signatures des membres de la Commission des finances

Nicola Pellet 1 ^{er} membre	Jérôme Frachebourg Rapporteur	Sébastien Bertherin Membre
Alain Bringolf Membre	Angelita Galvez Membre	Iulica Gorgoni Membre
Evan Lock Membre	Rasul Mawjee Membre	Isabelle Wegmann Membre

Annexe - Evolution du bilan - Part du patrimoine financier et administratif financé par la dette de 2016 à mi-août 2025

Années	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	19.08.2025
Actif										
912 Placement du patrimoine financier (MCH1)	8'237'685.00	7'931'365.00	7'625'045.00	7'318'725.00	7'012'405.00	24'118'086.78	24'349'468.30	23'257'489.80	-	-
914 Investissements du patrimoine administratif (MCH1)	48'532'103.92	51'280'823.00	52'580'903.00	57'674'662.52	62'888'449.45	77'876'131.22	87'760'100.61	92'909'900.83	-	-
915 Prêts et capitaux de dotations (MCH1)	398'650.00	648'650.00	645'650.00	645'650.00	1'245'650.00	1'245'650.00	1'495'650.00	1'895'650.00	-	-
916 Subvention et participations à amortir (MCH1)	-	231'250.00	202'300.00	173'400.00	840'100.00	1'425'706.18	1'317'433.00	1'483'793.09	-	-
108 Immobilisations corporelles et incorporelles PF (MCH2)	-	-	-	-	-	-	-	-	30'693'503.17	38'981'124.72
140 Immobilisations corporelles PA (MCH2)	-	-	-	-	-	-	-	-	103'892'102.94	115'335'452.15
142 Immobilisations incorporelles PA (MCH2)	-	-	-	-	-	-	-	-	1'986'929.48	2'007'451.43
144 Prêts PA (MCH2)	-	-	-	-	-	-	-	-	1'000'000.00	700'000.00
145 Participations et capital social PA (MCH2)	-	-	-	-	-	-	-	-	1'250'995.00	1'250'995.00
146 Subventions d'investissement (MCH2)	-	-	-	-	-	-	-	-	1'828'520.57	1'951'694.57
Total actif	57'168'438.92	60'092'088.00	61'053'898.00	65'812'437.52	71'986'604.45	104'665'574.18	114'922'651.91	119'546'833.72	140'652'051.16	160'226'717.87
Ecart avec année précédente en CHF		2'923'649.08	961'810.00	4'758'539.52	6'174'166.93	32'678'969.73	10'257'077.73	4'624'181.81	21'105'217.44	19'574'666.71
Ecart avec année précédente en %		5%	2%	8%	9%	45%	10%	4%	18%	14%
Passif										
921 Dettes à court terme (MCH1)	20'000'000.00	12'500'000.00	10'500'000.00	8'000'000.00	10'000'000.00	14'000'000.00	16'415'000.00	7'000'000.00	-	-
922 Emprunts à moyen et long terme (MCH1)	41'275'000.00	46'715'000.00	46'655'000.00	48'595'000.00	44'535'000.00	61'475'000.00	67'000'000.00	85'000'000.00	-	-
201 Engagements financiers à court terme (MCH2)	-	-	-	-	-	-	-	-	7'000'000.00	18'000'000.00
206 Engagements financiers à moyen et long terme (MCH2)	-	-	-	-	-	-	-	-	99'000'000.00	109'000'000.00
Total passif	61'275'000.00	59'215'000.00	57'155'000.00	56'595'000.00	54'535'000.00	75'475'000.00	83'415'000.00	92'000'000.00	106'000'000.00	127'000'000.00
Ecart avec année précédente en CHF	-	2'060'000.00	2'060'000.00	560'000.00	2'060'000.00	20'940'000.00	7'940'000.00	8'585'000.00	14'000'000.00	21'000'000.00
Ecart avec année précédente en %		-3%	-3%	-1%	-4%	38%	11%	10%	15%	20%
Part du patrimoine financier et administratif comparé à la dette brute	107.2%	98.5%	93.6%	86.0%	75.8%	72.1%	72.6%	77.0%	75.4%	79.3%